

J'attire également l'attention sur le crédit 20c alloué à Emploi et Immigration. Il a pour objet de faire virer d'un crédit à un autre des prévisions de dépenses de \$686,999. Je reconnais encore une fois qu'on a économisé des fonds, mais le gouvernement tient quand même à les dépenser. Je ne puis cependant me prononcer définitivement car on n'a jamais convoqué le comité permanent pour lui donner l'occasion d'étudier le budget supplémentaire.

Le crédit 25c est un crédit très important du secteur de l'immigration. Il s'agit de virer \$18,304,999 du crédit 15 (emploi et immigration) à une autre fin, et le gouvernement le fait sous le couvert d'une prévision supplémentaire de un dollar. De nouveau, je ne suis pas sûr qu'il soit sage de procéder ainsi parce que le président du comité permanent, le vice-président et la majorité des membres votants appartiennent au parti gouvernemental et ils n'ont pas donné à l'opposition l'occasion d'examiner les prévisions supplémentaires pour ce ministère.

Si je me tourne vers le ministère du Travail, je constate une tendance analogue. Au crédit 1c, le ministère prévoit des prévisions supplémentaires de \$105,000; au crédit 5c, il prévoit \$370,000. Cela correspond à une augmentation des paiements statutaires de \$1,500,000 pour un changement total de \$1,975,000. Je suis embarrassé de me trouver ici sans pouvoir me prononcer sur le bien-fondé de cette décision, dès lors que le président et le vice-président ainsi que la majorité des membres du comité sont membres du parti au pouvoir, et qu'ils n'ont pas convoqué une réunion ni donné à l'opposition l'occasion d'examiner le bien-fondé de ces prévisions.

• (1630)

A mon avis, les députés, et par leur entremise les commentants qu'ils représentent, sont protégés contre les abus par le paragraphe (15) de l'article 58 du Règlement qui stipule clairement qu'aucun budget supplémentaire ne peut être adopté par la Chambre sans que la condition minimale ait été respectée voulant que le comité permanent de la Chambre ait la chance de l'étudier et de poser des questions au ministre et à ses collaborateurs au sujet des dépenses proposées.

Je viens tout juste de recevoir une note de l'antichambre, madame le Président, m'informant que des députés membres du comité permanent des ressources nationales ont été traités avec la même désinvolture par le gouvernement. C'est donc dire que, si vous rendez la décision qui s'impose, à mon avis, il ne conviendra pas non plus que la Chambre adopte les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.

Les deux ministères dont je devais examiner le budget au comité, si celui-ci avait été convoqué, ont abusé de l'argent des contribuables pour un montant supérieur à 35 millions de dollars. Ce chiffre n'est pas tiré du budget principal qui porte sur des centaines de millions de dollars, mais du simple budget supplémentaire. Le gouvernement a choisi de dépenser quelque 35 millions de dollars, montant qu'il épargnait mais qu'il veut maintenant dépenser d'une autre manière. Il choisit de le faire d'une façon qui ne me permet pas de contester au nom de mes administrés.

Quelqu'un a dit à la Chambre que le comité permanent des communications et de la culture n'avait pas siégé non plus. J'estime donc que tout budget supplémentaire relatif au fonc-

tionnement de ce comité ne peut pas non plus être adopté par la Chambre, compte tenu du paragraphe (15) de l'article 58 du Règlement qui stipule que les députés doivent avoir l'occasion d'examiner le budget supplémentaire.

Je vous encourage, madame le Président, à vous renseigner auprès du greffier de la Chambre afin de voir si ces trois cas que je viens de porter à votre attention sont les seuls du genre ou s'il y en a d'autres.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement à ce stade-ci. Je n'ai pas l'intention de répéter les arguments fort sages et convaincants qu'a fait valoir le député de Calgary-Centre (M. Andre). Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a développé certains points que j'avais l'intention d'aborder si bien que je ne traiterai seulement que d'un ou deux qui n'ont pas été abordés, en particulier en ce qui concerne le budget supplémentaire (C) relativement au ministère de l'Agriculture à la page 10. On y propose de réduire le supplément brut de \$62,803,000 inscrit au programme en retranchant les crédits provenant d'autres enveloppes. En d'autres termes, on nous demande d'approuver un montant net de \$58,613,000 au lieu de dépenses brutes de \$62,803,000. Cela touche au principe auquel il a été fait allusion précédemment, en l'occurrence le virement de crédits d'un secteur à un autre alors que les dépenses brutes n'ont pas encore été approuvées.

Aux pages 33 et 35 des prévisions budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, on indique que, en vertu d'un crédit de un dollar, l'Eldorado Nucléaire, Limitée sera autorisée à porter la limite de ses emprunts de 130 millions à 280 millions de dollars. C'est une augmentation de 150 millions sous le couvert d'un crédit de un dollar. Cela alourdira d'autant la dette du gouvernement du Canada, comme le député de Calgary-Centre l'a expliqué. La procédure normale consisterait à faire adopter un bill bien précis pour ce genre d'emprunt ou pour ce genre de hausse de la dette du gouvernement.

A la page 33, il y a un détail que je ne comprends pas très bien. C'est censé être un transfert du ministre en faveur de l'Eldorado Nucléaire, Limitée de la propriété de réserves d'uranium inscrites dans les Comptes du Canada s'élevant à 76 millions de dollars. En d'autres termes, sous le couvert d'un crédit de un dollar, le ministre pourrait remettre 76 millions de dollars à l'Eldorado Nucléaire, Limitée.

A la page 34, qui concerne le ministère de l'Environnement, il est fait état d'un transfert de \$2,371,000 au crédit 5c sous forme de crédit de un dollar.

Je crois que l'on vous a donné assez d'exemples, madame le Président. On a présenté de très bons arguments. Je souscris aux commentaires de mes deux collègues de Calgary. Je vous demande de déclarer que cette procédure dépasse la compétence du gouvernement.

Mme le Président: Cette question est loin d'être nouvelle et elle a été soulevée à la Chambre de temps à autre. Il y a plusieurs précédents et mes prédécesseurs se sont prononcés à ce sujet. Il faudrait que j'étudie les arguments et la nature des objections que soulèvent les députés. Je vais donc reporter ma décision à plus tard.